



PLAN « PRIORITÉ JEUNESSE » BILAN D'ÉTAPE

CONTRIBUTION DU CNAJEP

FÉVRIER 2014



Le Cnajep est une coordination qui réunit actuellement plus de **70 mouvements nationaux de jeunesse et d'éducation populaire**. Ces associations agissent sur l'ensemble des territoires dans des domaines aussi divers que l'éducation, la culture, les loisirs, la citoyenneté, l'accompagnement social, la défense des droits et du cadre de vie, la formation et l'insertion, le logement, les échanges internationaux... Le Cnajep constitue ainsi **un observatoire et un laboratoire d'idées** sur la jeunesse et les politiques publiques afférentes.

Le Cnajep est fortement mobilisé sur les questions de jeunesse. Le Cnajep a ainsi été à l'initiative de la plateforme **“Pour un big-bang des politiques de jeunesse”** qui s'est constituée en amont des élections présidentielle et législatives de 2012. Le Cnajep a également contribué à différents chantiers inscrits dans le plan **“Priorité Jeunesse”** du Gouvernement. Ce plaidoyer sur les politiques de jeunesse, nous le portons au niveau national, mais aussi régionalement (en lien avec nos comités régionaux, les **CRAJEP**) et à l'échelon européen, dans le cadre d'une **action coordonnée avec nos partenaires du Forum européen de la Jeunesse**, dont le Cnajep est un membre fondateur et actif.

SOMMAIRE

Un cap à clarifier, une méthode à structurer **Page 3**

- Rompre avec la logique des dispositifs Page 3
- Renforcer l'approche globale Page 3
- Clarifier la déclinaison territoriale Page 4
- Améliorer le dialogue et la co-construction Page 4

Contribution du Cnajep aux chantiers prioritaires **Page 5**

- Information et orientation Page 5
- Emploi Page 8
- Sécurisation des parcours Page 12
- Mobilité européenne et internationale Page 15

Un cap à clarifier, une méthode à structurer

Au lendemain de la réunion du Comité Interministériel de la Jeunesse (CIJ), le Cnajep saluait un « *plan ambitieux et novateur* » qui posait les « *bases d'une approche décloisonnée et globale de la jeunesse* ».

A l'heure d'un premier bilan, le Cnajep, qui a été associé à un certain nombre de chantiers du CIJ et nourrit un dialogue continu avec la ministre de la jeunesse et son Cabinet, constate avec satisfaction les premiers jalons posés par le Gouvernement et la mobilisation sans précédent de nombreux ministères au service de la « priorité jeunesse ».

Nous souhaitons toutefois attirer l'attention sur **quatre aspects** qui nous semblent devoir être améliorés afin de **franchir une nouvelle étape** dans l'avènement d'une politique de jeunesse renouvelée.

Rompre avec la logique des dispositifs

Les actions engagées dans le cadre du plan « Priorité Jeunesse » tendent à s'inscrire dans la poursuite d'une logique de dispositifs spécifiques (emplois d'avenir), voire d'expérimentations (garantie jeunes), ciblés vers des publics particuliers (en l'occurrence les jeunes les plus en difficulté).

Si nous comprenons l'urgence d'agir pour répondre à la dégradation préoccupante de la situation des jeunes, notamment les jeunes les plus en difficultés, il nous semble que cette action immédiate (politiques conjoncturelles) doit se combiner avec une action de moyen et long terme (**politiques structurelles**). L'objectif étant d'aboutir à une refonte en profondeur des politiques de jeunesse et un véritable changement de paradigme (avec comme boussole l'**accès des jeunes au droit commun**).

Renforcer l'approche globale

Le principal enjeu d'une politique Jeunesse consiste à **favoriser l'émancipation des jeunes**, qui est rendue possible par la combinaison de plusieurs facteurs (éducation, formation, information, orientation, emploi, ressources, logement, santé, citoyenneté, culture, loisirs, mobilités, etc.). La multiplicité de ces leviers doit conduire à la mise en place d'une politique Jeunesse globale qui prenne en compte l'ensemble des champs afférents aux problématiques Jeunesse et qui favorise la **complémentarité des réponses proposées** plutôt que de maintenir un cloisonnement qui a montré ses limites.

La dynamique interministérielle impulsée par le CIJ doit être consolidée, l'interministérialité consistant pour le moment en une mobilisation de plusieurs ministères davantage que dans une articulation et une **mise en cohérence des différentes mesures** proposées. La construction et l'animation de cette interministérialité sont des conditions nécessaires à la mise en œuvre d'une **politique de jeunesse décloisonnée et globale**.

Clarifier la déclinaison territoriale

La **territorialisation des politiques de jeunesse** est une tendance lourde depuis de nombreuses années, avec une montée en puissance progressive du rôle et de la place des collectivités territoriales dans l'élaboration et la conduite de ces politiques.

Or, si le Comité Interministériel de la Jeunesse a contribué à poser un cadre et à définir une feuille de route au niveau national, de **fortes incertitudes** demeurent **concernant la déclinaison territoriale** du plan « Priorité Jeunesse ».

Comment les collectivités sont-elles associées à l'élaboration des schémas régionaux définis dans le cadre des CAR Jeunesse ? Quelle place pour une compétence jeunesse reconnue, partagée et transversale dans le cadre du prochain acte de décentralisation ? Quelle co-construction d'une politique de jeunesse concertée dans le cadre des conférences territoriales de l'action publique prévues dans le projet de loi sur la décentralisation ?

Améliorer le dialogue et la co-construction

La mise en œuvre d'une politique jeunesse implique de **reconsidérer la place et le rôle des jeunes et de leurs organisations** dans la définition et la mise en œuvre des politiques publiques. Parce qu'elles agissent avec et pour les jeunes et qu'elles promeuvent une approche transversale des problématiques de jeunesse, les associations de jeunesse et d'éducation populaire constituent une ressource essentielle pour les pouvoirs publics dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques afférentes à tous les niveaux du territoire.

Si le Gouvernement a affiché sa volonté de travailler en concertation avec la société civile, les modalités proposées jusqu'à présent n'ont pas permis de **créer les conditions d'une véritable co-construction**. Il y a donc un enjeu à associer plus étroitement et durablement les associations qui agissent avec et pour les jeunes.

Afin que la dynamique impulsée par le Gouvernement autour de la « priorité jeunesse » ne s'essouffle pas et nourrisse l'émergence d'une nouvelle politique jeunesse, il y a un enjeu à rendre plus lisible le cap à poursuivre, et à structurer le dialogue avec l'ensemble des parties prenantes, en premier lieu desquels la jeunesse organisée au sein du Cnajep et des associations de jeunesse et d'éducation populaire.

Contribution du Cnajep aux chantiers prioritaires

La contribution du Cnajep ne porte pas sur l'ensemble des 13 chantiers et des 57 mesures qui structurent la feuille de route du Comité Interministériel de la Jeunesse, mais se focalise sur **quatre enjeux** qui nous paraissent prioritaires et que nous avons investis dans le cadre de nos travaux :

- L'information et l'orientation.
- L'emploi.
- La sécurisation des parcours.
- La mobilité européenne et internationale.

Nous tenons à insister sur la **complémentarité des propositions** que nous formulons. Notre ambition est en effet de **créer les conditions permettant à chaque jeune** de disposer de moyens d'existence autonomes, d'être accompagné dans la construction de son projet de vie, d'accéder à une formation ou un emploi stabilisé et de s'impliquer dans la vie de la société.

Chantier « information et orientation »

ANALYSES ET PROPOSITIONS DU CNAJEP

Les jeunes, à l'heure de bâtir et de mettre en œuvre leur projet de vie, sont souvent confrontés à des incertitudes et à des interrogations auxquelles les réseaux d'information et d'orientation et les dispositifs d'accompagnement existants peinent à répondre de manière totalement satisfaisante.

La mise en place du **service public rénové d'information, d'orientation et d'accompagnement** devra permettre à chaque jeune d'accéder à l'ensemble de ses droits et de choisir, et non plus subir, son parcours de vie. Il s'agit également de permettre aux jeunes de devenir les acteurs de leur propre projet de vie.

Dans cette perspective, 4 conditions nous semblent devoir être réunies :

1. Mettre en œuvre un accompagnement global.
2. Favoriser l'expérimentation.
3. Renforcer la transversalité, la lisibilité et la coordination des acteurs.
4. Améliorer l'accessibilité.

1. Mettre en œuvre un accompagnement global

L'émancipation des individus est rendue possible par la combinaison de plusieurs facteurs (éducation, formation, emploi, logement, santé, culture, loisirs, engagement, etc.). L'émancipation ne saurait donc se limiter à la seule question des ressources financières et de l'intégration au marché du travail.

Il importe par conséquent de sortir du seul prisme du parcours socio-professionnel et de développer une **approche globale** qui prenne en compte l'ensemble du projet de vie du jeune.

Le service public d'information, d'orientation et d'accompagnement devra ainsi revêtir une double ambition :

- Une mission d'orientation dans le parcours scolaire, universitaire, professionnel.
- Une mission de soutien, d'accompagnement et de suivi social et économique dans un projet de vie.
- Une mission de mise en lien avec les acteurs d'un territoire (social, logement, mobilité, éducation populaire, organisation de jeunes, etc.).

Ce service public rénové doit pouvoir être mobilisé **tout au long de la vie**, et pourrait être adossé à la reconnaissance d'un droit à l'éducation-formation tout au long de la vie.

2. Favoriser l'expérimentation

La prégnance de la vision linéaire des parcours de vie tend à pénaliser les individus, dont les parcours sont de plus en plus segmentés et diversifiés. Pour les uns, ces trajectoires morcelées sont choisies. Pour les autres, notamment pour de nombreux jeunes, ces parcours sont davantage subis que choisis, du fait de l'allongement des périodes de transition avant d'arriver à une situation stabilisée (passage des études au marché du travail, de la vie avec les parents à la fondation d'une famille, etc.). Il est nécessaire de prendre la mesure de ces transformations et, dans ce sens, d'appréhender la jeunesse comme une phase initiatique d'expérimentations, pendant laquelle chaque individu doit être en mesure de tester ses choix, et éventuellement de se tromper, sans pour autant devoir en subir des conséquences définitives.

L'enjeu consiste par conséquent à rendre les jeunes acteurs de leur orientation et à leur proposer un système d'accompagnement leur permettant autant que possible **l'expérimentation et la réorientation**.

3. Renforcer la transversalité, la lisibilité et la coordination des acteurs

Se repérer dans le millefeuille actuel des réseaux d'information et d'orientation constitue un défi pour nombre de jeunes et leurs familles. Il importe par conséquent de **repenser les missions et l'articulation des différents acteurs de l'accompagnement** (missions locales, réseaux d'information jeunesse, orientation scolaire, Crous, Pôle Emploi, maisons de quartier, etc.) afin que les jeunes puissent être plus efficacement informés et orientés en matière de droits, d'accès à l'éducation, à la formation, à l'emploi, au logement, à la santé, à la culture, aux loisirs, à la vie citoyenne.

L'enjeu consiste donc à décroquer les acteurs et à favoriser la production d'une information transversale et coordonnée. Une attention particulière doit également être portée à la **reconnaissance du rôle des pairs et des associations** de jeunesse et d'éducation populaire dans cette fonction d'accompagnement.

Notre ambition n'est **pas** d'instaurer un « guichet unique » symbolisé par une seule et même structure spécialisée, mais bien de mobiliser une diversité d'acteurs autour d'une mission commune. Cela soulève la question des moyens qui seront alloués à la **formation des acteurs** de ce service d'information, d'orientation et d'accompagnement des jeunes.

4. Améliorer l'accessibilité

Renforcer la visibilité et l'accessibilité des acteurs de l'accompagnement suppose la mise en place d'un **service de proximité** et d'un **suivi personnalisé**.

Le service public rénové pourrait ainsi être basé dans différents **lieux** :

- **Physiques** : permanence dans des lieux identifiés et fréquentés par les jeunes (établissements scolaires, associations, etc.).
- **Virtuels** : un site Internet avec un espace personnel, un numéro de téléphone, etc. Les jeunes devront être accompagnés afin de connaître et de maîtriser ces différents outils.

Chaque jeune bénéficierait d'un **service individualisé** assuré par un conseiller référent qui ferait le lien avec d'autres professionnels : assistante sociale, psychologue, conseiller en économie sociale et familiale, etc.

Pour trouver toute sa pertinence, ce service public doit également permettre un **accompagnement collectif**. L'échange entre pairs et l'action collective démontrent en effet la capacité de l'éducation populaire à favoriser l'émancipation des personnes et à faciliter leur insertion sociale et économique.

BILAN DES ACTIONS ENGAGÉES

L'avancement du chantier « information et orientation » du plan « Priorité Jeunesse » appelle de notre part plusieurs remarques :

- La séparation entre la mesure 1 relative à l'orientation et la mesure 2 relative à l'information, chacune étant pilotée par des ministères différents, témoigne de la persistance d'une **approche cloisonnée** de ces questions. En outre, le fait que la préfiguration du service public de l'orientation soit confiée au ministère de l'éducation nationale illustre la **vision scolaro-centrée** des enjeux liés à l'orientation. Nous sommes de l'approche globale et généraliste de l'accompagnement des jeunes que promeut le Cnajep.
- La mise en place d'un **service public territorialisé** paraît pertinente au regard des enjeux de proximité et d'accessibilité. L'échelle de bassin de vie devra ainsi être privilégiée. Néanmoins, cette territorialisation doit être couplée à une stratégie nationale, afin de ne pas aboutir à des disparités entre les territoires et à la production d'une information éclatée et hétérogène dont l'effet serait immanquablement de creuser les inégalités entre les jeunes. Dans ce contexte, l'hypothèse à l'étude actuellement de confier la compétence « orientation » aux Régions, outre qu'elle traduit la primauté des enjeux liés à l'insertion socio-professionnelle au détriment d'un accompagnement global des jeunes, **ne doit pas exonérer l'Etat de ses responsabilités** en matière d'égalité territoriale et de mise en cohérence de l'action publique.
- Nous regrettons enfin que **la place et le rôle des associations de jeunesse et d'éducation populaire** ne soient pas posés et reconnus, alors même que ces structures sont un important relais pour les jeunes et un précieux outil de sensibilisation et d'accompagnement par les pairs.

PERSPECTIVES

Le Cnajep est attaché à poursuivre sa mobilisation autour du chantier « Information et orientation ».

Au niveau national, nous nourrissons les réflexions sur l'évolution du CIDJ (dont le Cnajep est Secrétaire) et du réseau Information Jeunesse. Nous sommes prêts à travailler avec l'ensemble des ministères et des acteurs impliqués dans ce chantier 1 afin de contribuer à la construction d'un nouveau service public de l'information, de l'orientation et de l'accompagnement des jeunes.

Le Cnajep, en lien avec ses Comités régionaux (CRAJEP), est également prêt à travailler aux côtés des Régions afin de préfigurer et d'animer ce nouveau service public territorialisé.

Chantier « emploi »

ANALYSES ET PROPOSITIONS DU CNAJEP

La **dégradation de la situation des jeunes générations** est aujourd'hui préoccupante. Aux difficultés structurelles en matière de formation, d'emploi, de logement, d'autonomie financière, etc., sont venus se greffer les effets de la crise économique et sociale, qui a aggravé les phénomènes de paupérisation, de précarisation et d'exclusion des jeunes. La précarité est en effet devenue l'expérience collective des nouvelles générations. La catégorie des 16/25 ans est ainsi celle de la population dont le taux de chômage et de pauvreté est le plus élevé. Au 31 août 2013, si le chômage au niveau national s'élève à 11% de la population active, il atteint ainsi 25,5% des jeunes actifs de moins de 25 ans¹.

Si le phénomène de déclassement des jeunes procède de la crise économique et sociale, elle participe également de l'émergence dans les pays développés d'un nouveau modèle basé sur une précarité généralisée. **La problématique générationnelle s'inscrit en effet dans une problématique sociale plus large** qui touche aussi aux questions de mixité, d'égalité, de discriminations, etc. A ce titre, la jeunesse cristallise avec une intensité particulière les angoisses et les attentes partagées par l'ensemble de la société, et représente ainsi la plaque sensible des mutations en cours dans la société.

Dans ce contexte, une attention particulière doit être accordée à la question de la **transition entre éducation/formation et emploi**, en prenant en compte un double enjeu :

- Le premier enjeu consiste à **rompre avec la logique des “mesures jeunes”**, dont la plupart sont des dispositifs dérogatoires du droit commun. Les mesures qui leur sont adressées doivent leur permettre d'accéder au droit commun, et ne pas créer une catégorie de droits spécifiques.
- Le second enjeu consiste à **combinaison des actions conjoncturelles** (pour répondre à la dégradation préoccupante de la situation des jeunes, notamment les jeunes les plus en difficultés) **et des politiques structurelles** à même de répondre à l'ampleur des enjeux rencontrés par les jeunes dans leur parcours vers l'émancipation.

Afin de permettre aux jeunes d'accéder à des emplois de qualité, nous formulons des propositions qui s'articulent autour de **quatre axes structurants** :

1. Instaurer un droit à l'éducation et à la formation tout au long de la vie
2. Mettre en place un service public d'information, d'orientation et d'accompagnement des jeunes
3. Renforcer les liens entre éducation/formation et emploi
4. Favoriser l'accès à des emplois de qualité

¹ Indicateurs Eurostat, Communiqué de presse euroindicateurs 140/2013, 1^{er} octobre 2013

1. Pour la création d'un droit à l'éducation et à la formation tout au long de la vie

Se reporter à notre proposition sur le chantier « sécurisation des parcours ».

2. Mettre en place un service public d'information, d'orientation et d'accompagnement des jeunes

Se reporter à notre proposition sur le chantier « information et orientation ».

3. Renforcer les liens entre éducation/formation et emploi

Dans un contexte de flexibilisation du marché du travail et de dégradation de la situation économique, la sécurisation des parcours d'insertion passe selon nous par une **plus grande interaction entre les acteurs de l'éducation et de la formation, les partenaires sociaux et le monde du travail.**

Nous proposons par conséquent de **multiplier et de consolider les liens entre l'éducation et la professionnalisation**, à travers notamment l'intégration au parcours initial de formation des expériences de découverte des cursus de formation, des métiers et du monde de l'entreprise, afin que les jeunes sachent réellement dans quelle voie ils s'engagent et qu'ils soient accompagnés dans leurs premières expériences professionnelles.

De même, les expériences qualifiantes comme **les stages ou l'apprentissage** contribuent à établir de nouvelles passerelles entre le monde éducatif et celui du marché du travail. Nous sommes convaincus de l'intérêt de ces expériences pour le développement personnel et professionnel de chaque jeune, mais à la condition qu'ils remplissent des obligations minimales. Ainsi, il est important qu'il y ait un contrat légalement contraignant entre les jeunes, leur établissement de formation, et l'organisme d'accueil, qui rappelle les principes du stage/de l'apprentissage, qui en décrit les objectifs éducatifs et les missions, et qui prévoit l'accompagnement d'un tuteur formé spécifiquement pour ce rôle. Le défi consiste également à créer les conditions (rémunération décente, solutions de logement adaptées, ...) pour favoriser l'accès des jeunes à ces expériences professionnalisantes.

Plus généralement, il nous semble que **les structures employeuses ont un rôle essentiel** à jouer dans l'accompagnement et la formation des individus. En effet, pour les jeunes en général, et en particulier pour ceux d'entre eux dont l'expérience scolaire négative et les formations imposées n'ont pas permis de construire un projet de vie, il nous semble impératif que des opportunités d'emploi soient développées avec un objectif de formation et qualification dans l'emploi et non comme préalable à l'emploi.

Enfin, il y a un enjeu à **reconnaître et valoriser les apprentissages de l'éducation non-formelle** et les compétences acquises hors du cadre de l'Education nationale et des parcours académiques, notamment au sein des organisations de Jeunesse et d'Education populaire. Cela passe par le développement et la simplification des procédures de VAE, par la mise en place d'un « passeport ou livret d'épargne civique », mais aussi plus largement par le développement dès le collège d'un dispositif pédagogique dynamique pour que les jeunes prennent conscience de l'apport de leurs différents apprentissages et expériences (qu'elles soient vécues dans ou hors de l'Ecole) et puissent les valoriser.

4. Favoriser l'accès à des emplois de qualité

Confrontés à des obstacles dans l'accès à l'emploi, les jeunes le sont également en termes de conditions de travail. Contrats précaires, bas salaires, temps partiel, métiers imposés : les jeunes sont soumis à une forme de « **bizutage social** » au moment de leur entrée sur le marché du travail.

Il est donc urgent d'apporter les réponses adéquates afin de **favoriser l'accès des jeunes à des emplois de qualité**. Dans cette perspective, nous proposons six registres d'actions :

- **Interdire les mesures dérogatoires** destinées aux jeunes, et les intégrer dans le droit commun.
- Informer, sensibiliser et **former les jeunes sur le droit du travail** et plus largement sur leurs droits sociaux, afin que les jeunes puissent identifier et contester les abus dont ils sont parfois victimes et sortir de l'isolement social et de la résignation dans lesquels leurs conditions de travail précaires tendent à les plonger. L'institution scolaire, l'ensemble des espaces accueillant des jeunes, ainsi que les syndicats, ont un rôle à jouer dans cette éducation aux droits.
- Développer des opportunités d'emplois avec un **objectif de formation et de qualification dans l'emploi** et non comme préalable à l'emploi.
- **Valoriser les filières et les métiers** à fort potentiel et à forte utilité sociale ou environnementale, comme les emplois « verts », les activités de l'économie sociale et solidaire ou les métiers liés à l'éducation. En effet, les jeunes générations, plus que celles qui les ont précédées, sont attachées au sens de leur travail, à son utilité sociale, à sa contribution à la richesse collective. Il importe par conséquent de les orienter au mieux vers les emplois susceptibles de répondre à leurs aspirations.
- Créer les conditions pour permettre de **concilier au mieux vie professionnelle et vie privée**, afin de rendre compatibles les contraintes professionnelles avec les autres activités (famille, loisirs, engagement associatif, etc.). A cet égard, le développement des congés associatifs des salariés pourrait être préconisé.
- **Favoriser la participation des salariés** à la vie de l'entreprise.

BILAN DES ACTIONS ENGAGÉES

Focus sur les emplois d'avenir

Le Cnajep et plusieurs de ses associations membres sont mobilisés dans le cadre du déploiement des emplois d'avenir. Si ce dispositif ne s'inscrit pas dans l'approche globale et universelle promue par le Cnajep, et qu'il ne répond que partiellement aux besoins des associations, il présente néanmoins l'intérêt de conjuguer expérience professionnelle et accompagnement dans un parcours de formation, et offre ainsi **une passerelle entre formation et emploi**.

Dans ce contexte, il nous paraît important de **créer les conditions de la réussite** de ce dispositif, en portant une attention particulière à ses modalités d'application (accompagnement des jeunes, appui aux structures employeuses pour la formation des jeunes en emploi d'avenir, pérennisation des activités, gouvernance, etc.).

PERSPECTIVES

Le Cnajep s'est fortement mobilisé, en coordination avec le Forum européen de la Jeunesse, la Confédération européenne des syndicats et des Conseils nationaux de jeunesse d'Etats membres de l'Union européenne, dans le cadre de la stratégie relative à la **garantie pour la jeunesse**. Le Cnajep était ainsi présent aux conférences intergouvernementales sur l'emploi des jeunes qui se sont tenues successivement le 14 juin dernier à Rome, le 3 juillet à Berlin et le 12 novembre à Paris.

Le Cnajep va poursuivre sa mobilisation sur ce dossier en vue de la prochaine conférence intergouvernementale prévue à Rome en 2014, mais aussi afin de contribuer au **plan national de mise en œuvre** de la garantie pour la jeunesse.

Chantier « sécurisation des parcours »

ANALYSES ET PROPOSITIONS DU CNAJEP

La prégnance de la vision linéaire des parcours de vie tend à pénaliser les individus, dont les **parcours** sont **de plus en plus segmentés et diversifiés**. Pour les uns, ces trajectoires morcelées sont choisies. Pour les autres, notamment pour de nombreux jeunes, ces parcours sont davantage subis que choisis, du fait de l'allongement des périodes de transition avant d'arriver à une situation stabilisée (passage des études au marché du travail, de la vie avec les parents à la fondation d'une famille, etc.).

Dans ce contexte, le Cnajep est favorable à la création d'un **droit à l'éducation et à la formation tout au long de la vie**. Dans le cadre de ce nouveau droit, chaque jeune doit pouvoir disposer à l'entrée dans le système scolaire d'un **capital initial de formation** de vingt années, garanti par l'Etat. Ce capital assurerait à chacun un volume minimal de formation, qui serait donc égal à la durée moyenne actuelle des études.

Il doit pouvoir être utilisable dans le cadre de la formation initiale ou être mobilisé ultérieurement (augmenté des droits supplémentaires constitués au travers de l'exercice d'une activité professionnelle) pour suivre une formation, reprendre des études, acquérir des compétences par d'autres voies.

- Le premier objectif visé est de **réduire les inégalités entre les jeunes** en ouvrant plus largement à chaque jeune, quelles que soient les ressources de ses parents, le choix d'un parcours de formation. Beaucoup trop de jeunes renoncent à s'engager dans certaines filières pour des raisons financières.
- Le deuxième objectif est de **rendre effectif ce que l'on appelle la seconde chance**. Les jeunes qui quittent précocement le système scolaire doivent pouvoir, quand ils le peuvent ou le souhaitent, mobiliser leur capital pour reprendre une formation.
- Le troisième objectif est de **faciliter des parcours de qualification alternant formation, activités, emploi** en sécurisant ces parcours.

Notre proposition intègre le versement d'une allocation qui permette à chaque jeune majeur d'entreprendre un parcours de formation ou d'accès à l'emploi. La mise en place de cette **couverture universelle d'émancipation**, valable pour tous les jeunes, passe par la refonte des dispositifs d'aide existants (aides au logement, avantages fiscaux, prestations familiales) et par une remise en cause de la familialisation des politiques de redistribution.

BILAN DES ACTIONS ENGAGÉES

Focus sur la « garantie jeunes »

Le Cnajep a participé au groupe de travail chargé de préfigurer le dispositif « Garantie Jeunes ». Nous considérons que ce dispositif doit être une première étape de la mise en place de ce droit à l'éducation et à la formation tout au long de la vie, car les modalités d'expérimentation de la « garantie jeunes » proposées aujourd'hui (public ciblé, montant alloué aux jeunes, absence d'approche globale, caractère expérimental) ne constituent en l'état qu'un **nouveau dispositif d'accompagnement contractualisé dans un parcours d'insertion** et ne créent pas les conditions d'un réel processus émancipateur, pour l'individu et la société.

Si la « garantie jeune » doit être conçue comme **une première étape de la mise en place d'un droit à l'éducation et à la formation** tout au long de la vie, plusieurs conditions doivent être réunies pour permettre l'efficacité et la pertinence de ce dispositif « pilote ».

- **Elargir le public concerné**

Nous regrettons tout d'abord que l'objectif annoncé de 100 000 bénéficiaires ne repose sur aucun diagnostic précis des situations rencontrées par les jeunes et de leurs besoins. Ce cadrage gouvernemental peut laisser craindre une sélection arbitraire des jeunes éligibles.

La « garantie jeune » a selon nous vocation à concerner l'ensemble des jeunes de 16 - 25 ans se trouvant en insertion. L'Etat devra toutefois veiller à ce que cette mesure bénéficie effectivement aux jeunes les plus fragiles (jeunes en errance, les plus éloignés de l'emploi, en rupture familiale, en situation d'addiction, sous protection judiciaire) et aux jeunes qui ne sollicitent pas les institutions et qui ne bénéficient d'aucun accompagnement. Sur ce dernier point, la notion « d'aller vers » doit être développée et organisée par l'ensemble des acteurs mobilisés sur les territoires.

- **Adapter l'accompagnement à la situation et aux projets du jeune**

A travers la « garantie jeune », l'ambition est d'aboutir à un mécanisme contractuel qui permette de sortir les jeunes de la précarité et de les accompagner dans leur parcours vers et dans l'emploi. La « garantie jeunes » est donc centrée sur les enjeux liés à l'insertion professionnelle, et ne promeut pas une approche globale de la jeunesse et de son autonomie.

Il importe par conséquent de sortir du seul prisme du parcours socio-professionnel et de développer un accompagnement global individualisé avec et pour le jeune qui prenne en compte l'ensemble de son projet de vie et qui lui permette de mobiliser l'ensemble des leviers favorisant son émancipation. Nous regrettons également le parti-pris sur lequel est fondée la « garantie jeunes », qui semble désigner les jeunes comme les premiers responsables de leurs difficultés face à l'emploi, sans que la situation économique de la France ne soit jamais évoquée.

- **Favoriser l'expérimentation**

La prégnance de la vision linéaire des parcours de vie tend à pénaliser les individus, dont les parcours sont de plus en plus segmentés et diversifiés. Il est nécessaire de prendre la mesure de ces transformations et, dans ce sens, d'appréhender la jeunesse comme une phase initiatique d'expérimentations, pendant laquelle chaque individu doit être en mesure de tester ses choix, et éventuellement de se tromper, sans pour autant devoir en subir des conséquences définitives.

L'enjeu consiste par conséquent à adosser à la « garantie jeune » un système d'accompagnement leur permettant autant que possible **l'expérimentation et la réorientation** et intégrant le principe du non-abandon des jeunes et du **droit au recommencement**. Cela suppose que le jeune puisse réintégrer le dispositif après un échec et que le versement de l'allocation soit déconnecté des résultats de l'accompagnement. Cela suppose également que le jeune puisse éventuellement refuser une offre d'emploi qui ne correspondrait pas du tout à ses propres contraintes (qu'elles soient d'ordre géographique, ou bien liées à la nature même de l'emploi). A cet égard, l'exigence d'une contrepartie imposée aux jeunes éligibles à la garantie jeunes nous paraît en partie antinomique avec cette ambition.

- **Mobiliser et coordonner les acteurs sur les territoires**

L'une des conditions de réussite de la « garantie jeune » réside dans la capacité des acteurs d'un territoire (services déconcentrés de l'Etat, collectivités, agences publiques ou para-publiques, missions locales, associations, monde de l'entreprise) à se mobiliser afin de répondre collectivement au défi de l'autonomie des jeunes sous tous ses aspects (éducation, formation, emploi, logement, santé, culture, loisirs, engagement, etc.).

L'enjeu consiste par conséquent à aller au-delà de la simple gestion d'un dispositif et à refonder un projet de territoire autour et avec les jeunes afin que tous les acteurs de ce territoire se sentent investis de cette responsabilité. A cet égard, nous regrettons que les associations de jeunesse et d'éducation populaire ne soient pas (ou peu) associées à la déclinaison opérationnelle de ce dispositif pilote, dans le cadre de l'expérimentation lancée sur plusieurs territoires.

PERSPECTIVES

Le Cnajep va approfondir ses travaux sur le droit à l'éducation et à la formation tout au long de la vie, afin d'**affiner nos analyses et nos propositions**. La reconnaissance de ce droit, et la réalisation des conditions de son effectivité, nous semblent en effet être la pierre angulaire d'un changement de paradigme en matière de politique jeunesse.

Dans ce cadre, le Cnajep est prêt à contribuer à la réflexion sur la **refonte de la fiscalité** et sur les enjeux liés à la production et à la répartition de la richesse, afin d'ouvrir la voie à la mise en place d'une couverture universelle d'émancipation pour les jeunes.

Chantier « mobilité européenne et internationale »

ANALYSES ET PROPOSITIONS DU CNAJEP

La mobilité européenne et internationale comporte **deux faces d'une même démarche de progrès** qui ne s'opposent pas. Elle relève à la fois de l'accès à la citoyenneté, à l'émancipation de la jeunesse et apporte aux jeunes des acquis en termes de savoir, savoir-faire et savoir-être d'une grande valeur pour leur insertion sociale et professionnelle.

Il y a donc un enjeu à développer les expériences de mobilité des jeunes autour de projets qui comportent ces deux dimensions :

- Œuvrer pour valoriser les mobilités effectuées le cadre de l'éducation populaire pour identifier les acquis en termes de savoir, savoir-faire et savoir-être,
- Œuvrer pour valoriser la dimension citoyenne et émancipatrice des mobilités à caractère plus professionnelles (emplois et stages).

Il y a parallèlement un enjeu à entrer dans **une démocratisation et une massification de la mobilité** de tous les publics, de toutes les jeunesses. Il convient pour cela de lever les freins à la mobilité, qui sont très nombreux (administratifs, financiers, socioculturels ou liés aux infrastructures) et qui sont fortement corrélés aux inégalités sociales et territoriales.

Dans cette perspective, le Cnajep propose **4 axes de travail** :

1. L'information sur les possibilités de mobilité.
2. Les modes de financement.
3. L'accompagnement aux expériences de mobilité.
4. La reconnaissance des compétences acquises.

1. L'information sur les possibilités de mobilité

Actuellement, chaque programme de mobilité en Europe et à l'international dispose de ses propres canaux d'information et de communication sur leurs modalités d'application. Pour les jeunes qui ne sont pas ciblés par ces canaux, l'information ne leur est pas accessible, ou l'est difficilement.

Notre proposition, qui s'inscrit dans la continuité de nos réflexions sur le **service public d'information, d'orientation et d'accompagnement** des jeunes, consiste à simplifier et à mettre en place des synergies, afin de **rendre plus visible et plus lisible « l'offre » de mobilité**. Cette mise en synergie ne doit pas conduire à effacer la spécificité des différentes possibilités de mobilité, et doit permettre de donner à voir la pluralité de ces possibilités.

2. Les modes de financement

Les financements et le soutien aux initiatives de mobilité, qu'elles soient collectives ou individuelles, sont un des freins centraux à la démocratisation de la mobilité. Les financements des programmes existant sont pensés comme des **cofinancements**, obligeant les demandeurs à chercher des financements complémentaires. Les systèmes n'étant pas les mêmes pour ces cofinancements, les demandeurs orientent leurs projets vers les organismes qui financeront le mieux et le plus facilement leurs activités. Par ailleurs, la **systématisation de l'individualisation des aides** et une forme

généralisée de bourses renvoie la mobilité à un fonctionnement de service et du coup risque d'exclure ceux qui peuvent à certains moments manquer de moyens ou de soutiens. Enfin, s'il faut pouvoir traiter les demandes de financements, ou d'aide, de manière transparente, les formulaires de demandes sont différents, répondant à des exigences différentes et souvent bien complexes pour des sommes qui sont assez modestes. Cela amène une « **professionnalisation** » des demandeurs et risque là encore d'exclure certaines personnes et d'affecter la dynamique de projet.

Il importe par conséquent de :

- **Simplifier et harmoniser** les procédures administratives et les exigences liées aux différents financements mobilisables.
- Veiller à la **répartition équilibrée** des crédits entre les différentes formes de mobilité (individuelle/collective ; éducation formelle/non formelle ; ...).

3. L'accompagnement aux expériences de mobilité

Si l'on veut que la mobilité soit possible et bénéfique pour tous, qu'elle soit individuelle ou collective, elle nécessite une préparation et un accompagnement des individus, **en amont** (formation sur l'interculturel, apprentissage de la langue, ...) **et en aval** (préparation au retour, valorisation des acquis, ...) de l'expérience de mobilité. Or, les systèmes d'accompagnement et de préparation sont encore trop souvent les parents pauvres des programmes de mobilité.

Nous insistons par conséquent sur la nécessité de :

- Intégrer plus fortement le **volet « formation/accompagnement » dans les programmes** de mobilité des jeunes et mobiliser les moyens financiers adéquats.
- Reconnaître et **soutenir les associations de jeunesse et d'éducation populaire** dans leur rôle d'accompagnement à la mobilité des jeunes.

4. La reconnaissance des compétences acquises

Sans être un prérequis, la reconnaissance des périodes de mobilité est un élément mobilisateur pour les individus. Il faut que cette reconnaissance soit en lien avec ce qui a été « appris » ou avec les compétences sociales, personnelles, professionnelles acquises.

Au niveau européen, de nombreux programmes ou dispositifs ont publié des travaux sur la reconnaissance ou la validation des acquis. De même, plusieurs associations membres du Cnajep ont travaillé sur les reconnaissances en éducation non formelle, et ont développé des outils spécifiques. L'enjeu n'est donc **pas tant de réinventer des outils**, que de faire fonctionner ceux qui existent et de les harmoniser.

Le Cnajep recommande par conséquent qu'un système de reconnaissance des acquis de l'expérience de mobilité européenne et internationale soit mis en place, qui comprenne des **outils communs** ainsi qu'un **dispositif généralisé entre les différents acteurs** de la société, afin que ces acquis soient reconnus par tous, et non pas simplement entre initiés.

BILAN DES ACTIONS ENGAGÉES

Le Cnajep tient à saluer quatre avancées positives :

- Globalement, les ambitions affichées par le Gouvernement (rendre plus lisible l'offre de mobilité européenne et internationale destinée aux jeunes ; mieux coordonner les acteurs impliqués pour proposer des réponses adaptées au profil des jeunes ; se doter d'une stratégie nationale partagée visant à augmenter le nombre et diversifier le profil des jeunes bénéficiaires) convergent avec les enjeux identifiés par le Cnajep, et constituent une **feuille de route pertinente**.
- La mise en place du **Comité permanent** des opérateurs de la mobilité européenne et internationale des jeunes témoigne de la volonté du Gouvernement d'associer l'ensemble des acteurs de la mobilité, l'État et ses opérateurs, les collectivités territoriales, les associations de jeunesse et d'éducation populaire (représentées par le Cnajep), les organisations de jeunes et les bénéficiaires des programmes de mobilité.
- Le lancement d'une expérimentation sur les **plateformes régionales** de la mobilité européenne et internationale des jeunes va également dans le sens d'une mise en synergie des acteurs.
- Le nouveau programme **Erasmus +** conserve un volet spécifique « jeunesse / éducation non formelle » (héritier du PEJA) qui dispose de crédits abondés.

PERSPECTIVES

Le Cnajep, en tant que membre du Comité permanent des opérateurs de la mobilité européenne et internationale des jeunes, va poursuivre sa mobilisation sur cette question, et contribuera activement aux cinq groupes de travail thématiques, plus particulièrement au groupe « Mieux reconnaître les acquis de l'expérience de mobilité » dont nous assurons la co-animation.